

Antiquités Historiques

Saisine du service régional de l'archéologie) nécessaire préalablement aux autorisations ou opérations d'aménagement

- *Site archéologique identifié par Arrêté Z 2003/45 du 09/07/2003*

A Saint-Jean de Castex
La Ville

Service: DRAC

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 3*

N124 tronçon: OUEST 25

Service: DDT32

Bois et forêts relevant du régime forestier

- *Forêt domaniale*

ARMAGNAC

Service: ONF

Zones Humides

Inventaire commandé par le Conseil Général

-

Prairies humides de Picauzet
Prairie humide de la Pachère
Zone humide de Marambat
Couilléou
Le petit Pédaubas
La Joyeuse de Bas

Service: DDT

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise à l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme*

RN124

Service: Gestionnaire RN

Mouvements de terrain connus

- *Mouvement de terrain de type: Glissement*

Au niveau du créneau de Vic-Fezensac.
Au niveau du créneau de Vic-Fezensac.
Carrefour entre la RN124 et le CD221.

Service: DDT32

Risques Naturels

- *Cartographie Informatrice des Zones Inondables*

rivière l'osse
ruisseau la guiroue
rivière l'auzoue

Service: DDT32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (Inventaire modernisé de 2011)

-

Coteaux de Jouéou-Bordeneuve

Service:

DREAL